

# **SYNTHÈSE DU RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2020**



#### ETABLISSEMENT PUBLIC D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DE L'EAU SUR LE BASSIN VERSANT DU LOING

Cette synthèse du Rapport sur l'État de la Collectivité reprend les principaux indicateurs du Rapport Social Unique au 31 décembre 2020. Elle a été réalisée via l'application www.bs.donnees-sociales des Centres de Gestion par extraction des données 2020 transmises en 2021 par la collectivité au Centre de Gestion du Loiret.

#### **Effectifs**

- 11 agents employés par la collectivité au 31 décembre 2020
  - > 4 fonctionnaires
  - > 7 contractuels permanents
  - > 0 contractuel non permanent





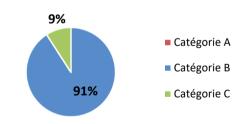
Personnel temporaire intervenu en 2020 : aucun agent du Centre de Gestion et aucun intérimaire

# Caractéristiques des agents permanents

#### Répartition par filière et par statut

Filière	Titulaire	Contractuel	Tous
Administrative	25%	14%	18%
Technique	75%	86%	82%
Culturelle			
Sportive			
Médico-sociale			
Police			
Incendie			
Animation			
Total	100%	100%	100%

#### Répartition des agents par catégorie



#### Répartition par genre et par statut

-	■ Hommes	■ Femmes
Fonctionnaires	50%	50%
Contractuels	57%	43%
Ensemble	55%	45%

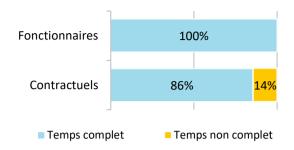
#### Les principaux cadres d'emplois

Cadres d'emplois	% d'agents
Techniciens	82%
Rédacteurs	9%
Adjoints administratifs	9%

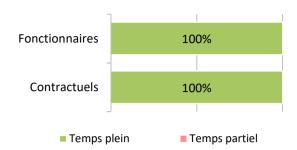
Synthèse des principaux indicateurs du Rapport Social Unique 2020

## Temps de travail des agents permanents -

 Répartition des agents à temps complet ou non complet



Répartition des agents à temps plein ou à temps partiel



#### La filière la plus concernée par le temps non complet

Filière

Fonctionnaires

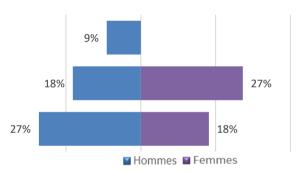
Contractuels

## Pyramide des âges \_\_\_\_\_

→ En moyenne, les agents de la collectivité ont 35 ans

Âge moy des agents pe		
Fonctionnaires	40,00	— de 50 ans et +
Contractuels	31,79	— ue so ans et +
permanents	31,79	
Ensemble des	34,77	de 30 à 49 ans
permanents		
		_
Tranche d'âge		de - de 30 ans

# Pyramide des âges des agents sur emploi permanent



<sup>\*</sup> L'âge moyen est calculé sur la base des tranches d'âge

# . Équivalent temps plein rémunéré

## → 11,31 agents en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) sur l'année 2020

> 5,52 fonctionnaires

> 5,79 contractuels permanents

> 0,00 contractuel non permanent

20 584 heures travaillées rémunérées en 2020

# Répartition des ETPR permanents par catégorie



# Positions particulières

> Un agent en congés parental

#### **Mouvements**

en 2020, 2 arrivées d'agents permanents et 3 départs

Aucun contractuel permanent nommé stagiaire

#### Emplois permanents rémunérés

Effectif physique théorique au 31/12/20191	Effectif physique au 31/12/2020
12 agents	11 agents

<sup>1</sup> cf. page 7

Variation des effectifs* entre le 1er janvier et le 31 décembre 2020				
Fonctionnaires	4	-42,9%		
Contractuels	7	40,0%		
Ensemble	7	-8,3%		

#### Principales causes de départ d'agents permanents

Mutation	67%
Congé parental	33%

## Principaux modes d'arrivée d'agents permanents

Arrivées de contractuels	50%
Remplacements (contractuels)	50%

<sup>\*</sup> Variation des effectifs :

(effectif physique rémunéré au 31/12/2020 - effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2019) /

(Effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2019)

# Évolution professionnelle

- → Aucun bénéficiaire d'une promotion interne
- → Aucun lauréat d'un examen professionnel

- Aucun lauréat d'un concours
- 2 avancements d'échelon et aucun avancement de grade
- Aucun agent n'a bénéficié d'un accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle

# — Sanctions disciplinaires

→ Aucune sanction disciplinaire prononcée en 2020

# Nombre de sanctions prononcées concernant les fonctionnaires en 2020

	Hommes	Femmes
Sanctions 1 <sup>er</sup> groupe	0	0
Sanctions 2 <sup>ème</sup> groupe	0	0
Sanctions 3 <sup>ème</sup> groupe	0	0
Sanctions 4 <sup>ème</sup> groupe	0	0

## **Budget et rémunérations**

#### → Les charges de personnel représentent 22,8 % des dépenses de fonctionnement

#### Rémunération moyenne par équivalent temps plein rémunéré des agents permanents

	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel
Administrative			S		S	S
Technique			36 129 €	29 500 €		
Culturelle						
Sportive						
Médico-sociale						
Police						
Incendie						
Animation						
Toutes filières			35 958 €	29 500 €	s	S

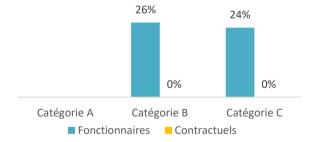
<sup>\*</sup>s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

# → La part du régime indemnitaire sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents permanents est de 13,38 %

# sur les rémunérations : Fonctionnaires 25,52% Contractuels sur emplois permanents 0,00% Ensemble 13,38%

Part du régime indemnitaire

Le RIFSEEP a été mis en place pour les fonctionnaires et pour les contractuels ainsi que le CIA Les primes sont maintenues en cas de congé de maladie ordinaire Part du régime indemnitaire sur les rémunérations par catégorie et par statut



Aucune heure supplémentaire réalisée et rémunérée en 2020

Aucune heure complémentaire réalisée et rémunérée en 2020

La collectivité a adhéré au régime général d'assurance chômage pour l'assurance chômage de ses agents contractuels

en 2020, 1 allocataire a bénéficié de l'indemnisation du chômage (ancien fonctionnaire)

#### - **Absences** (nouveauté 2019 - agents présents au 31/12/2020)

- En moyenne, 22 jours d'absence pour tout motif médical en 2020 par fonctionnaire
- > Aucun jour d'absence pour motif médical concernant les agents contractuels en 2020

	Fonctionnaires	Contractuels permanents	Ensemble agents permanents	
Taux d'absentéisme « compressible » (maladies ordinaires et	6,03%	0,00%	2,19%	
accidents de travail)  Taux d'absentéisme médical (toutes absences	6,03%	0,00%	2,19%	
pour motif médical)  Taux d'absentéisme global (toutes absences y compris maternité, paternité et autre)	6,03%	4,42%	5,01%	
	-	-	- 1	

Cf. p7 Précisions méthodologiques pour les groupes d'absences

- Aucune journée de congés supplémentaires accordée au-delà des congés légaux (exemple : journée du maire)
- → 26,7 % des agents permanents ont eu au moins un jour de carence prélevé
- → La collectivité adhère à un contrat d'assurance groupe pour la gestion du risque maladie

#### Accidents du travail

 Aucun accident du travail déclaré en 2020

# Prévention et risques professionnels

**→** ASSISTANTS DE PRÉVENTION

Aucun assistant de prévention désigné dans la collectivité

#### **→** FORMATION

2 jours de formation liés à la prévention (habilitations et formations obligatoires)

Coût total des formations : **820 €** Coût par jour de formation : **410 €** 

#### **→** DÉPENSES

La collectivité a effectué des dépenses en faveur de la prévention, de la sécurité et de l'amélioration des conditions de travail

Total des dépenses : 1 961 €

#### **DOCUMENT DE PRÉVENTION**

Le document unique d'évaluation des risques professionnels est en cours d'élaboration

### Handicap

Seules les collectivités de plus de 20 agents équivalent temps plein sont soumises à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés à hauteur de 6 % des effectifs.

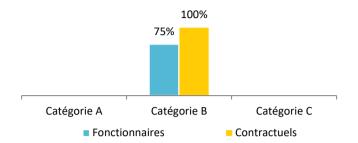
# Aucun travailleur handicapé employé sur emploi permanent

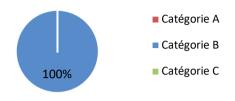
- ⇒ Aucun travailleur handicapé recruté sur emploi non permanent
- ⇒ 92 371 € de dépenses réalisées couvrant partiellement l'obligation d'emploi

Taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents x 365)

#### Formation (nouveauté 2019 - agents présents au 31/12/2019)

- en 2020, 81,8% des agents permanents ont suivi une formation d'au moins un jour
- 49 jours de formation suivis par les agents sur emploi permanent en 2020





#### → 5 155 € ont été consacrés à la formation en 2020

# Nombre moyen de jours de formation par agent permanent :

> 4,5 jours par agent

#### Répartition des dépenses de formation

Répartition des jours de formation

CNFPT	43 %
Autres organismes	51 %
Frais de déplacement	6 %

CNFPT	69%
Autres organismes	31%

par organisme

# Action sociale et protection sociale complémentaire

La collectivité participe à la complémentaire santé et aux contrats de prévoyance

Montants annuels	Santé	Prévoyance
Montant global des participations	1 320 €	840 €
Montant moyen par bénéficiaire	220€	120 €

L'action sociale de la collectivité

La collectivité ne cotise pas auprès d'un Comité d'Œuvres Sociales

Aucune prestation sociale servie directement aux agents n'est prévue

(ex.: restauration, chèques vacances...)

#### **Relations sociales**

Jours de grève

Aucun jour de grève recensé en 2020

# Précisions méthodologiques

#### → 1Formules de calcul - Effectif théorique au 31/12/2019

#### Pour les fonctionnaires :

Total de l'effectif physique rémunéré des fonctionnaires au Total de l'effectif physique rémunéré des contractuels au 31/12/2020

- + Départs définitifs de titulaires ou de stagiaires
- + Départs temporaires non rémunérés
- Arrivées de titulaires ou de stagiaires
- Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Retours de titulaires stagiaires

Pour les contractuels permanents :

31/12/2020

- + Départs définitifs de contractuels
- + Départs temporaires non rémunérés
- + Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Arrivées de contractuels
- Retours de contractuels

Pour l'ensemble des agents permanents :

Effectif théorique des fonctionnaires au 31/12/2019

+ Effectif théorique des contractuels permanents au 31/12/2019

#### <sup>2</sup>Formules de calcul - Taux d'absentéisme

Nombre de jours calendaires d'absence

Nombre d'agents au 31/12/2020 x 365

#### Note de lecture :

Si le taux d'absentéisme est de 8 %, cela signifie que pour 100 agents de la collectivité, un équivalent de 8 agents a été absent toute l'année.

Les journées d'absence sont décomptées en jours calendaires pour respecter les saisies réalisées dans les logiciels de paie

#### 3 « groupes d'absences »

#### 1. Absences compressibles :

Maladie ordinaire et accidents du travail

#### 2. Absences médicales :

Absences compressibles + longue maladie, maladie de longue durée, grave maladie, maladie professionnelle

#### 3. Absences Globales:

Absences médicales + maternité, paternité adoption, autres raisons\*

\* Les absences pour "autres raisons" correspondent aux autorisations spéciales d'absences (motif familial, concours...) Ne sont pas comptabilisés les jours de formation et les absences pour motif syndical ou de représentation.

\Rightarrow En raison de certains arrondis, la somme des pourcentages peut ne pas être égale à 100 %

#### Réalisation

Cette fiche synthétique reprend les principaux indicateurs sociaux issus du Rapport Social Unique 2020. Les données utilisées sont extraites du Rapport sur l'État de la Collectivité 2020 transmis en 2021 par la collectivité. Ces données ont pour objectif de bénéficier d'une vue d'ensemble sur les effectifs de la collectivité.



L'outil automatisé permettant la réalisation de cette synthèse a été développé par l'Observatoire de l'emploi et de la FPT de Nouvelle-Aquitaine en partenariat avec le Comité Technique des Chargés d'études des Observatoires Régionaux des Centres de Gestion.

Date de publication : juillet 2021 Version 1